

Resp. client:
N° commande.
N° client:
Pers. cont.:
Tél.: -
Fax: -
GSM: -
e-mail: dilancinar64@gmail.com



Organisme de contrôle a.s.b.l.

ProKo.: LS08
N° rapport : 4848228
N° rapp. prov.:
Date: 29/05/2017

Département: ELE

RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BT DE RACCORDEMENT DEFINITIF ou RESIDENTIEL
(exécuté sous l'accréditation BELAC suivant procédure interne QPRO/ELE/001, §7.3)

GENERALITES

Appareil/Install. ID: _____ Type d'installation: Existante/ Modification _____ Type de locaux: maison
Lieu de contrôle: (_____
Type de contrôle: visite de contrôle _____ Selon RGIE Art. 86/271
Date du contrôle: 07/05/2017 31/05/2042 Contrôle suivant dans 300 mois, ou avant le _____ Contrôleur: WAGNY RUDY
Propriété de: _____
Installateur: _____
T.V.A.: - _____ Carte-ID : - _____ Délivré à : - _____ Date: 07/05/2017

DESCRIPTION

EAN n°.: - _____ N° compteur: 2037181 _____ Index I: 0211122.2 _____ Index II: - _____
Raccordement: - _____ Fourreau: - _____ Plaque d'isolat.: - _____
Tension de serv.: 1 x 220V Protection max.: 40A Protection principale : 40A Interr.: interr. diff. génér.
Liaison comptage-coffre de repart: type de câble: XVB nombre de conducteurs: 4 section: 10 mm²
Câble de raccordement au réseau: type de câble: _ nombre de conducteurs: _ section: _ mm²
Electrode de terre: type: barres section: 16 mm² Résistance de dispersion: 27.12 Ohm
Interruteur Diff.: Général: 40A/300mA est plombé par des scelles d'OCB: en ordre Diff. supplém.: 2p 40A/30mA
Fonctionn. bouton d'essai: en ordre Contrôle boucle de défaut: en ordre Résist. d'isolem. général : 0.65 MOhm
Installation exécutée conformément aux schémas : en ordre Etat du matériel électrique: en ordre
Protection contre les chocs électriques: contact direct : en ordre contact indirect: en ordre
Continuité PE et liaison équipotentiel: en ordre Matériel fixe et mobile: en ordre
Description – appareils : voir les schémas en annexe schéma unifilaire et schéma de position ont été signés pour approbation
Ne sont pas encore placés: cuisine salle de bains chauffage central compteur de gaz compteur d'eau
Ne sont pas encore raccordés: liaison équipotentielle principale supplémentaire
Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 16

CONSTATATIONS - Note (N) - Remarque (O) - Infraction (I) – les numéros réfèrent aux infractions standardisées

- N 1. Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection.
2. Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.
3. Sauf stipulation contraire, l'examen porte exclusivement sur l'état et le bon fonctionnement de l'installation. Sa conception sort du cadre de la mission.

CONCLUSION

L'installation est conforme aux prescriptions mentionnées. L'installation peut être mise/rester en service.
L'installation doit être contrôlée au plus tard à la date mentionnée ici dessus, comme prévu par l'art. 271 du RGIE, ainsi qu'avant toute mise en service d'une modification importante ou d'une extension notable, exécutées avant cette date.

Pour le Directeur Technique,

0493 24 61 55

Le contrôleur

1/1